



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2021-043

PUBLIÉ LE 11 MAI 2021

Sommaire

Direction Départementale des Territoires de la Charente / SEER/RISQUES

16-2021-05-11-00001 - Restrictions usages de l'eau : Mesures irrigation
Périmètre OUGC Saintonge 20210511 (5 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires de la Charente / Service Economie Agricole et Rurale

16-2021-05-10-00002 - arrêté préfectoral fixant le report de la date de
broyage et de fauchage de la jachère de tous terrains à usage agricole pour
l'année 2021 (2 pages)

Page 9

Préfecture de la Charente / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

16-2021-05-08-00001 - Arrêté fixant la liste des binômes de candidats à
l'élection des conseillers départementaux pour le premier tour de scrutin le
20 juin 2021 (21 pages)

Page 12

Direction Départementale des Territoires de la
Charente

16-2021-05-11-00001

Restrictions usages de l'eau : Mesures irrigation
Périmètre OUGC Saintonge 20210511



ARRÊTÉ

de restriction temporaire des prélèvements d'eau à usage d'irrigation effectués à partir des cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement sur le bassin versant de la Charente du périmètre de gestion de l'OUGC Saintonge dans le département de la Charente

La préfète de la Charente
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.211-3, L.212-4 et R.211-66 à R.211-74 concernant les mesures de limitations des usages de l'eau en cas de sécheresse ou à un risque de pénurie ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux des maires en matière de police et l'article L.2215-1 relatif aux pouvoirs du représentant de l'État dans le département en matière de police ;
- Vu** le décret du 16 février 2010 modifiant le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;
- Vu** le décret n° 62.1448 du 24 novembre 1962 relatif à l'exercice de la police des eaux ;
- Vu** le décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003 relatif aux zones de répartition des eaux ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 24 mai 1995 fixant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux dans le département de la Charente ;
- Vu** le décret n° 2014-813 du 17 juillet 2014 relatif au commissionnement et à l'assermentation des fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté cadre interdépartemental n°16-2021-04-06-00002 en date du 6 avril 2021 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie du 1er avril au 31 octobre sur les sous-bassins de Antenne-Soloire et Seugne du bassin versant de la Charente, dans périmètre de l'OUGC SAINTONGE, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2020-12-30-003 signé le 30 décembre 2020 donnant délégation de signature à monsieur SERVAT Hervé, directeur départemental des territoires de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2021-01-19-003 signé le 19 janvier 2021 donnant délégation de signature à des cadres et agents de la direction départementale des territoires de la Charente ;

Considérant que les dispositions de limitations des usages de l'eau sont rendues nécessaires pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable des populations, des écosystèmes aquatiques et pour la protection des ressources en eau ;

Considérant l'évolution des débits des cours d'eau et le niveau des nappes aux stations et piézomètres de suivi prévus par les arrêtés-cadre interdépartementaux susvisés ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires :

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'évolution des niveaux et des débits aux stations piézométriques et hydrométriques des sous-bassins versants de la Charente entraîne la mise en œuvre de mesures de limitation des prélèvements d'eau dans les cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement conformément aux dispositions prévues par l'arrêté-cadre interdépartemental susvisé :

Zones d'alerte	Indicateurs de référence	Niveau gravité	Mesures de restriction (voir Art.2)	Date d'entrée en application
ANTENNE-SOLOIRE	Piézo Les Ramées <i>Ballans</i>	Alerte	Interdiction d'irriguer : <i>lundi de 8h00 à 19h00</i> <i>mardi de 8h00 à 19h00</i> <i>mercredi de 8h00 à 19h00</i> <i>jeudi de 8h00 à 19h00</i> <i>vendredi de 8h00 à 19h00</i> <i>du samedi 8h00 au dimanche 19h00</i>	12/05/2021
SEUGNE	Station de Lijardière <i>Saint-Seurin-de-Palenne</i>	Hors Alerte		

Article 2 : Les levées ou mesures de restrictions sont applicables sur chaque zone de gestion, à partir de 8H00, à compter de la date mentionnée dans les lignes du tableau de l'article 1.

Ces mesures de restriction demeurent en vigueur tant que la prochaine observation de l'état de la ressource ne justifiera pas de mesure nouvelle. Elles feront le moment venu l'objet d'une abrogation.

En tout état de cause, elles prendront fin, sauf décision contraire le 17 juin 2021 à 8H00, date de fin de gestion de printemps telle que prévue par l'arrêté-cadre interdépartemental susvisé.

Article 3 : Les communes concernées par ces sous-bassins hydrographiques sont citées en annexe.

Article 4 : Tout contrevenant au présent arrêté est passible de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (article R 216-9 du code de l'environnement).

Article 5 : Les permissionnaires ou leurs ayants-droit ne pourront prétendre à aucune indemnité ni dédommagement quelconque en raison des mesures précédents ou si, en raison d'une nouvelle baisse des débits d'étiage, l'administration reconnaît nécessaire de prendre, dans l'intérêt de la salubrité publique, de la police et de la répartition des eaux, des mesures qui les privent d'une manière temporaire ou définitive de tout ou partie des autorisations précédemment accordées.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la transition écologique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

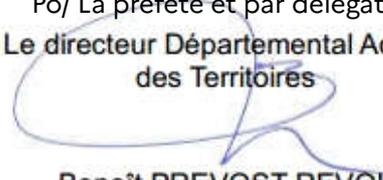
Ces recours n'ont pas d'effet suspensif sur l'exécution de la présente décision.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement, les maires des communes concernées, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 11 mai 2021

Po/ La préfète et par délégation

**Le directeur Départemental Adjoint
des Territoires**



Benoît PREVOST REVOL

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

4/5



ANNEXE 1

Liste des communes par zones de gestion

ANTENNE-SOLOIRE

BOUTIERS-SAINT-TROJAN	RANVILLE-BREUILLAUD
BREVILLE	MESNAC
CHASSORS	NERCILLAC
CHERVES-RICHEMONT	REPARSAC
COGNAC	ROUILLAC
COURBILLAC	SAINT-BRICE
HOULETTE	SAINTE-SEVERE
JAVREZAC	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC
JULIENNE	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC
LOUZAC-SAINT-ANDRE	SIGOGNE
MAREUIL	VAUX-ROUILLAC
FOUSSIGNAC	VAL-D'AUGE
LES METAIRIES	VERDILLE

SEUGNE

BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE	GUIMPS
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	LE TATRE
BARRET	MONTMERAC
BORS-DE-BAIGNES	REIGNAC
CHANTILLAC	TOUVERAC
CONDEON	

Direction Départementale des Territoires de la
Charente

16-2021-05-10-00002

arrêté préfectoral fixant le report de la date de
broyage et de fauchage de la jachère de tous
terrains à usage agricole pour l'année 2021

ARRÊTÉ n°...
**fixant le report de la date de broyage et de fauchage
de la jachère de tous terrains à usage agricole pour l'année 2021**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L120-1 et L424-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mars 2004 relatif au report de la date de broyage et de fauchage de la jachère de tous terrains à usage agricole ;

Vu les consultations imposées par l'article 1er de l'arrêté interministériel sus-visé et réalisées le 6 avril 2021 ;

Considérant que pour la préservation de la biodiversité, il est nécessaire d'interdire le broyage ou le fauchage des jachères sur une période de 40 jours consécutifs entre le 1^{er} mai et le 15 juillet ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires :

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le broyage et le fauchage des surfaces à usage agricole déclarées à la PAC en jachère sont interdits sur une période de 40 jours consécutifs compris à partir du lundi 10 mai 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021 inclus.

Cette période d'interdiction ne s'applique pas aux surfaces listées au 3^{ème} paragraphe de l'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 26 mars 2004, à savoir :

- les jachères industrielles (non alimentaires) ;
- les exploitations en agriculture biologique ;
- les zones de production de semences ;
- les zones d'isolement des parcelles de production de semences situées en dehors de ces zones ;
- les bandes enherbées, sur une largeur maximale de 20 m, situées le long des cours d'eau, des canaux de navigation et des lacs pérennes ;
- les périmètres de protection des captages d'eau potable ;
- les terrains situés à moins de 20 m des zones d'habitation.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Agriculture ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 10 MAI 2021
La préfète
Magali DEBATTE

Préfecture de la Charente

16-2021-05-08-00001

Arrêté fixant la liste des binômes de candidats à
l'élection des conseillers départementaux pour le
premier tour de scrutin le 20 juin 2021



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**fixant la liste des binômes de candidats à l'élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** l'article R. 109-2 du code électoral ;
 - Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de la Charente Magali DEBATTE,
 - Vu** le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
 - Vu** la circulaire du 23 avril 2021 du ministère de l'intérieur, relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;
 - Vu** les candidatures à l'élection des conseillers départementaux, déposées à la préfecture de la Charente du 26 avril au 5 mai 2021 ;
 - Vu** les résultats du tirage au sort des panneaux d'affichage qui s'est tenu à la préfecture de la Charente le 5 mai 2021 ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour le premier tour de scrutin de l'élection des conseillers départementaux, organisée le 20 juin 2021, la liste des binômes de candidats dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, par canton et dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage à l'issue du tirage au sort, est établie en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les emplacements spéciaux réservés dans les communes, pour l'apposition des affiches électorales, sont attribués dans l'ordre résultant du tirage au sort des candidatures enregistrées définitivement.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et les maires des communes du département de la Charente sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, communiqué aux mairies pour affichage.

Angoulême, le 08 MAI 2021

la préfète,



Magali DEBATTE

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-01

ANGOULÊME-1

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| 1 | CARRERA Sylvie
CHUPIN Guillaume | Remplaçante : WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Anne-Laure
Remplaçant : GATELLIER Jean-Pôl |
| 2 | MARCHAND Aude
QUIRIER François | Remplaçante : LOMBARD Chantal
Remplaçant : TARDAT Clément |
| 3 | GINGAST Hélène
MARDIKIAN Patrick | Remplaçante : PEYTOUR Amélie
Remplaçant : CALVET Stéphane |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-02

ANGOULÊME-2

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | BANIZETTE Brigitte
SARDIN Frédéric | Remplaçante : ROY Marie
Remplaçant : DALLAIS Damien |
| 2 | NICOLAS Jacques
PAILLER Béatrice | Remplaçant : BOUSSAHA Noël
Remplaçante : HUART Élise |
| 3 | GRELLETY SEDANO Marianne
PILATO René | Remplaçante : BELLEC BIRRIER Laurence
Remplaçant : FEYBESSE Grégoire |
| 4 | MESNIER Thomas
REGRENIL Laëtitia | Remplaçant : MONIER Pascal
Remplaçante : ZOUNGRANA Zalissa |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-03

ANGOULÊME-3

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | PETIT Anne-Aziliz
TITTARELLI Enzo | Remplaçante : BOUCHET Marie
Remplaçant : ROY Arnaud |
| 2 | DUHOUX-SALABERRY Christophe
PORTAL Alexia | Remplaçant : LEONARD Sylvain
Remplaçante : FEUILLARD Patricia |
| 3 | GARCIA Stéphanie
NEBOUT François | Remplaçante : FORT Sophie
Remplaçant : GRIMAL Jérôme |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-04

BOËME-ECHELLE

- | | | |
|----------|------------------------------------|--|
| 1 | ANDRIEUX Annick
PEREZ Dominique | <i>Remplaçante :</i> PÉLISSON Isabelle
<i>Remplaçant :</i> CHABOT Bruno |
| 2 | CARTERET Michel
HELION Célia | <i>Remplaçant :</i> DOUET Anthony
<i>Remplaçante :</i> RICHEZ Emilie Denise |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-05

BOIXE-ET-MANSLOIS

- | | | |
|----------|---|--|
| 1 | BONNEFOY Nicole
MUGNIER Pierre-Hermann | <i>Remplaçante : GLAVIER Marion</i>
<i>Remplaçant : VILLENEUVE Jordan</i> |
| 2 | DEMORTIER Francis
FLAMENT Martine | <i>Remplaçant : CHAMBARD Francis</i>
<i>Remplaçante : GENOUD Josiane</i> |
| 3 | HENTRY Jimmy
VAUDIN Ioana | <i>Remplaçant : DANEDE Laurent</i>
<i>Remplaçante : SICARD Jacqueline</i> |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-06

CHARENTE-BONNIEURE

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | POINT Fabrice
PRÉCIGOUT Sandrine | Remplaçant : VACHOT Marc
Remplaçante : LANDREVIE Nathalie |
| 2 | MONTAUBAN Jean-Pierre
PEREIRA Josiane | Remplaçant : WALLART Jacky
Remplaçante : BLOCH Annita |
| 3 | DUPUY Stéphane
VINCENT Ingrid | Remplaçant : GAGNADOUR Benoît
Remplaçante : RENAUD Christelle |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-07

CHARENTE-CHAMPAGNE

1	MAUZÉ Bernard MICHAUD-LAURICHESSE Léa	Remplaçant : DELIMOGE Stéphan Remplaçante : PAILLETTE-RIVIÈRE Virginie
2	RATAT Laurent VOUHE Claudy	Remplaçant : BOROJEVIC Daniel Remplaçante : RENAULT Isabelle
3	BARBOT Marina ZUCCHI Jean Paul	Remplaçante : REY Marie-Pierre Remplaçant : VILLEGER Mickael
4	GELLIBERT Robert MARTINESE Anna	Remplaçant : LANDAIS Daniel Remplaçante : LECLERCQ Sylvie

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-08

CHARENTE-NORD

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| 1 | FOURÉ Brigitte
GEOFFROY Fabrice | Remplaçante : LAFOND Anne-Marie
Remplaçant : BASTIER Thierry |
| 2 | BAUDRILLART Agnès
DUDOUIT Geoffroy | Remplaçante : POUX Catherine
Remplaçant : SAINT-LOUIS Albert |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-09

CHARENTE-SUD

- | | | |
|----------|--|---|
| 1 | GENTIAL Didier
VANDESTICK Catherine | <i>Remplaçant :</i> MENUET Fabien
<i>Remplaçante :</i> MEUNIER Catherine |
| 2 | MERCIER Jacques
RISSER Nadine | <i>Remplaçant :</i> VANYPRE Alexis
<i>Remplaçante :</i> GAUNEAU Brigitte |
| 3 | CHABOT Jacques
LAGARDE Isabelle | <i>Remplaçant :</i> SALLEE Jean Philippe
<i>Remplaçante :</i> PIGNOCHET Isabelle |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-10

CHARENTE-VIENNE

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | HAMARD Didier – Joseph – Victor
RAYNAUD Danièle – Yvette | Remplaçant : LAFORGE Pierre
Remplaçante : DESLANDES Emilie |
| 2 | BOUTY Philippe
DUREPAIRE Jeanine | Remplaçant : SAVY Benoît
Remplaçante : LEBRAUD Virginie |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-11

COGNAC-1

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | DEBARD Maëlle
PRIET Gaël | Remplaçante : BARLAUD Stéphanie
Remplaçant : DORANGE Pierre-Alain |
| 2 | LELIÈVRE Jean-Hubert
PÉCHEVIS Florence | Remplaçant : RIFFAUD Alain
Remplaçante : BOUILLON Martine |
| 3 | BRUNA Noé
REYNAUD Marianne | Remplaçant : NIFENECKER Philippe
Remplaçante : MANDEAU Laure |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-12

COGNAC-2

- | | | |
|---|--------------------------------------|--|
| 1 | BRIAND Pierre Yves
RICHAUD Emilie | Remplaçant : JOUBERT Gérard
Remplaçante : LAMBERT DANÉY Danièle |
| 2 | CHAOUA Mehdi
PODTIAGUINE Marilyne | Remplaçant : SHAÏB Ayoub
Remplaçante : FRITZ Stéphanie |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-13

LA COURONNE

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | DAURÉ Jean-François
GODICHAUD Fabienne | Remplaçant : PEYRAUD Philippe
Remplaçante : LÉGER Marjorie |
| 2 | MAGNANT Frédéric
VIDAL MONTES Monserrat | Remplaçant : AUTIER Nicolas
Remplaçante : LALUT Myriam |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-14

GOND-PONTOUVRE

- | | | |
|----------|--|---|
| 1 | SIMONIN Thibaut
VINET Maryline | Remplaçant : WEHLÉ Marc
Remplaçante : MAILLOCHAUD Sylvie |
| 2 | DELAGE Jean-Louis
MOUSSET Marianne | Remplaçant : MOUSSET Denis
Remplaçante : BOCHE Cécile |
| 3 | MEYER Corinne Jeanine
MIEGE-DECLERCQ Benoît | Remplaçante : RODDE (DOS SANTOS) Christine
Remplaçant : CHABROL Romain |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-15

JARNAC

- | | | |
|---|-----------------------------------|--|
| 1 | CLAUTOUR Bernard
MEUNIER Laura | Remplaçant : MOUSNIER Jean-Claude
Remplaçante : CARDOSO Marie-Christine |
| 2 | MARTRON Anne
SOURISSEAU Jérôme | Remplaçante : CAILLÉ Séverine
Remplaçant : LAFARGE Patrick René |
| 3 | PAYEN Stéphanie
ROYER Jérôme | Remplaçante : HELD Patricia
Remplaçant : DUBOIS Dominique |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-16

TOUVRE-ET-BRACONNE

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| 1 | BUISSON Michel
ZIAD Fatna | Remplaçant : LAURENT Francis Jean Marcel
Remplaçante : BAPTISTE Brigitte |
| 2 | ENGELBACH Bastien
MESNARD Charlène | Remplaçant : ALLARD Mathieu
Remplaçante : TRZASKUS Laetitia |
| 3 | DEMUTH Béatrice
LOLMEDE Nicolas | Remplaçant : BARRE Marielle
Remplaçante : CHAULET Richard |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-17

TUDE-ET-LVALETTE

- | | | |
|---|--------------------------------------|---|
| 1 | BONIFACE Joël
SEGALINI Martine | Remplaçant : <i>ANDREU Michel</i>
Remplaçante : <i>BARON-BOUYER Chantal</i> |
| 2 | EPAUD Patrick
LABROUSSE Christine | Remplaçant : <i>ROUSSILLON Nicolas</i>
Remplaçante : <i>ENIQUE Muriel</i> |
| 3 | GALLÈS Patrick
VERGEZ Nelly | Remplaçant : <i>MERCADÉ Bertrand</i>
Remplaçante : <i>CHALONS Monique</i> |
| 4 | DALANSON Pascal
LEBEAU Elodie | Remplaçant : <i>DALANSON Victor</i>
Remplaçante : <i>SORIN BASSINY Marie Chantal</i> |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-18

VAL DE NOUÈRE

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | BEAUGENDRE Marie Henriette
BONNEAU François | Remplaçante : BOUCHET Sandra
Remplaçant : MESNARD Patrick |
| 2 | GERMANEAU Michel
MOUFFLET Isabelle | Remplaçant : ROY Francis, Jean
Remplaçante : RODET Claudine |

Annexe

Élection des conseillers départementaux
pour le premier tour de scrutin le 20 juin 2021

Liste des binômes de candidats dans l'ordre des panneaux d'affichage

Canton : 16-19

VAL DE TARDOIRE

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | CANIT Michaël
PRAGOUT Marie | Remplaçant : BOUTANT Michel
Remplaçante : LAVIE-CAMBOT Maryse |
| 2 | BOISSEAU Marie-Hélène
BROUILLET Jean Marc | Remplaçante : COMBAUD Lisbeth – Jaël
Remplaçant : FERSING Jacques |